

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en
exercice : **33**

Nombre de conseillers
présents : **22**

Procurations : **7**

Nombre de conseillers
absents : **4**

OBJET :
Convention de
partenariat 2026 avec
l'association « LES ARTS
EN BALADE »

SÉANCE DU MARDI 24 FÉVRIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 24 février à dix-neuf heures ;
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le
mercredi 18 février 2026 s'est réuni en salle du Conseil TOURNILHAC à la
Mairie de THIERS, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,
Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie
DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Patricia
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Thierry BARTHELEMY, Michelle MAGNOL,
Eric BOUCOURT, Farida LAÏD, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Claire
JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLON-CHENOT à David DEROSSIS,
Pascal THIRIOUX-RAUCOURT à Catherine PAPUT,
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,
Pepa CAENEN à Hélène BOUDON,
Christophe MANKA à Martine MUNOZ,
Yoann BENTEJAC à Francis ROUX,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,
Betul SIMSEK,
Monique MORENO,
Serap ALP,

Secrétaire de séance :

Didier STURMA

CONVENTION DE PARTENARIAT 2026 AVEC L'ASSOCIATION « LES ARTS EN BALADE »

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le projet de convention de partenariat 2026 entre l'association « Les Arts en Balade » et la Ville de THIERS annexé à la présente délibération ;
- **Considérant** qu'en participant aux Arts en Balade la Ville de THIERS s'inscrit dans une manifestation reconnue lui permettant une large visibilité à l'échelle territoriale ;
- **Considérant** qu'au travers de cet événement, favorisant la mise en réseau, la Ville de THIERS souhaite fédérer les acteurs culturels locaux, renforcer sa stratégie d'attractivité et revaloriser son image ;
- **Considérant** que la Ville de THIERS a pour objectifs de développer la création artistique et de soutenir la promotion des artistes-plasticiens de son territoire afin de valoriser la diversité culturelle et les différentes formes d'expression plastique ;

La Ville de THIERS formalise un partenariat avec l'association « Les Arts en Balade » dans une convention ;

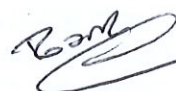
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :

- **Approuve** la convention de partenariat 2026 établie entre la Ville de THIERS et l'association « Les Arts en Balade » telle que présentée en annexe ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Le secrétaire de séance,

Didier STURMA

Le Maire,



Stéphane RODIER